

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 08/07/2024 - 94322 - 2020 B 24970 - 889 957 551 - 2G 2D

**« 2G 2D »**

**Société en Nom Collectif  
au Capital de 1.000 €EUROS**

**Siège social : 90 avenue de Wagram  
75017 - PARIS**

**RCS PARIS 889 957 551**

---

**BILAN ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2023**

**La Gérance**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it, followed by a long, sweeping horizontal stroke.

Désignation de l'entreprise : SNC 2G 2D 1 | 2 |  
 Adresse de l'entreprise 90 AVENUE DE WAGRAM 75017 PARIS Durée de l'exercice précédent \* 1 | 2 |  
 Numéro SIRET \* 

8	8	9	9	5	7	5	5	1	0	0	0	1	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Néant:  \*

				Exercice N clos le, [3 1 1 2 2 0 2 3]		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
ACTIF INCORPORABLE	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AP		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (B)	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
Autres titres immobilisés		BD		BE		
Prêts		BF		BG		
Autres immobilisations financières *		BH		BI		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ		BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	4 240 089	BU	4 240 089
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY	
		Autres créances (3)	BZ	1 378	CA	1 378
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE	
Disponibilités		CF	64 593	CG	64 593	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	858	CI	858	
	<b>TOTAL (III)</b>		CJ	4 306 918	CK	4 306 918
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	4 306 918	IA	4 306 918	

Renvois : (1) Dont droit au bail ; (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes ; CP ; (3) Part à plus d'un an ; CR

Clause de réserve de propriété : \* Immobilisations : Stocks ; Créances :

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SWC 2G 2D		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 1 000.....)	DA				1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB					
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC					
	Réserve légale (3)	DD					
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE					
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> BJ )	DG					
	Report à nouveau	DH					
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI					141 871
	Subventions d'investissement	DJ					
	Provisions réglementées *	DK					
	<b>TOTAL (I)</b>	DL				142 871	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM					
	Avances conditionnées	DN					
		<b>TOTAL (II)</b>	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP					
	Provisions pour charges	DQ					
		<b>TOTAL (III)</b>	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS					
	Autres emprunts obligataires	DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				3 148 370	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV				1 012 857	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX				2 821	
	Dettes fiscales et sociales	DY					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ					
Autres dettes	EA						
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB					
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC				4 164 047	
	Ecart de conversion passif *	(V)					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE				4 306 918	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B					
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C				
		Écart de réévaluation libre	1D				
		Réserve de réévaluation (1976)	1E				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F					
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG				3 151 190		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

## COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des Impôts).

Désignation de l'entreprise :		SNC 2G 2D			Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
			FG	160 000	FI		FJ	160 000
	Chiffres d'affaires nets *	services *	FJ	160 000	FK		FL	160 000
							FM	
	Production stockée *					FN		
	Production immobilisée *					FO		
	Subventions d'exploitation					FP	2 089	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FQ		
	Autres produits (1) (11)					FR	162 090	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	162 090	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	255 406	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(255 406)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	14 604	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 023	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce HS)				GA	
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	2	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	18 629	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	143 461	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	1 590	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	1 590	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(1 590)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - III - IV + V - VI)</b>						GW	141 871	

(RÉGIMÉS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033.



Désignation de l'entreprise		SNC 2G 2D										Néant <input checked="" type="checkbox"/>									
CADRE A		IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Régulation fiscale * en évaluation par mise en équivalence			
												Conséquences à une réévaluation produite au cours de l'exercice en résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		KB		KF				
CORPORELLES	Terrains												KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9						KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1						KM		KN		KO					
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants		M2						KP		KQ		KR						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3						KS		KT		KU						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *												KV		KW		KX			
		Matériel de transport *												KY		KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique												LB		LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *												LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours												LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes												LK		LL		LM				
	TOTAL III												LN		LO		LP				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence												8G		8M		8T				
	Autres participations												8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés												IP		IR		IS				
	Prêts et autres immobilisations financières												IT		IU		IV				
	TOTAL IV												LQ		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												0G		0H		0J					
CADRE B		IMMOBILISATIONS										par virement de poste à poste 1		par écarts à des fins de primes lors d'écarts ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Régulation fiscale * en évaluation par mise en équivalence			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		00		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains												IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ						MA		MB		MC					
		Sur sol d'autrui				IR						MD		ME		MF					
	Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS						MC		MH		MI						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels												IT		MI		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU						MM		MN		MO					
		Matériel de transport				IV						MP		MQ		MR					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW						MS		MT		MU						
	Emballages récupérables et divers *				IX						MV		MW		MX						
	Immobilisations corporelles en cours												MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes												NC		ND		NE		NF			
TOTAL III												IY		NG		NH		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence												IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations												I0		0X		0Y		0Z		
	Autres titres immobilisés												I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières												I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV												I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4		0K		0L		0M			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SNC 2G 2D

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....


Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SNC 2G 2D Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY	EL	EM	EN	
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH	
TOTAL I		RK	RM	RN	RO	
Terrains		PI	PI	PK	PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG	
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO	
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT	
TOTAL II		QU	QV	QW	QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	ØP	ØQ	ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4
	Inst. géol. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W2
	Emballages récup. et divers	W4	W3	W6	W7	W8			W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM					NO
TOTAL III									NI
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général des totaux (NW - NY)		NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (Article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SNC 2G 2D Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EQ	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> <li>- incorporelles</li> <li>- corporelles</li> <li>- titres mis en équivalence</li> <li>- titres de participation</li> <li>- autres immobilisations financières (1)'</li> </ul>	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6O	6P	6Q
		6R	6S	6T	6U
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)'	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire.

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

Désignation de l'entreprise : <b>SNC 2G 2D</b>		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO) )	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	578	578		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	800	800			
	Charges constatées d'avance	VS	858	858			
	<b>TOTAUX</b>		VT	2 236	2 236		
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	3 148 370	3 148 370			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 821	2 821			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	1 012 857	1 012 857			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	4 164 047	3 151 190	1 012 857		
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise <b>SNC 2G 2D</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	X	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N, clos le 1 <b>31/12/2024</b>		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	141 871	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD		
	Autres charges et dépenses comptabilisées (art. 39-4 du C.G.I.)						WF		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI		
	Amendes et pénalités						WJ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7		
	Quote-part bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIB		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				IB	
		- imposées au taux de 0 %				ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							<b>TOTAL I</b>	141 871	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			- imposées au taux de 0 %						
			- imposées au taux de 19 %						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
			- imputées sur les déficits antérieurs						
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)									
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *								
	Entreprises nouvelles - (Réponse d'entreprises en difficulté) (1 septies)		K9	Entreprises nouvelles (II septies)		L2	Zones d'entreprises innovantes (art. 11 septies A)		L5
	Zone franche urbaine-ZFU (art. 41 septies A)		ØV	Société investissements immobiliers (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (II septies)		PA
	Bureaux urbains à dynamiser (art. 41 septies B)		PP	Bavins d'emploi à redynamiser (art. 11 septies B)		1F	Zone franche d'outre-mer (art. 11 quater septies)		XC
				Zones de revitalisation rurale (art. 11 quater septies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 11 septies C)		PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis)		N9	dont déduction exceptionnelle supplémentaire de consolidation (art. 39 bis septies B)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis septies C)		YC
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis septies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis septies B)		YB	crédits dégressifs par la reprise en ordre de débiteur		ZI
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis septies D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis septies E)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis septies F)		YL
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	141 871				
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	141 871		XO		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <b>SNC 2G 2D</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SNC 2G 2D</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
					- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD		Dividendes		ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE		Autres répartitions		ZF							
	<b>TOTAL I</b>	ØF		Report à nouveau	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG						
										<b>TOTAL II</b>		ZH	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	( prélevez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )				J7				YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )				J8				XQ	3 363		
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	5 283		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV			
	- Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )				ES				ST	5 957		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	14 604	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	78		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )				ZS				YZ	3 945		
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	4 023		
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY	32 000		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	2 036		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *									ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *	XP									ZR	0	
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA											
			Plus-values à 15 %	JK							Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM							Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD									Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 15 %	JN									
			Plus-values à 19 %	JP							Imputations	JF	
Si vous relevez du régime du groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH			
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ			

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGRIP N° 2059-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC 2G 2D Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19% (11) (11)
			19%	15% ou 12,80%	0%	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A. plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)						
CADRE B. plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)		(A)	(B)	(C)		
CADRE C. autres plus-values taxable à 19% (14)						

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Fiche préparatoire

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SNC 2G 2D Néant \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/> ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <del>et</del> 0 bis du CGI) <input type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <del>et</del> 0 du CGI) <input type="checkbox"/>	

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\***

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

SAGE Experts-comptables - Janvier 2024 - Etat préparatoire.

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**  
 (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

DGFIP N°2059-D-SD 2024

Formulaire obligatoire  
 (article 53A du Code  
 général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC 2G 2D Néant  \*

<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SNC 2G 2D										Néant <input type="checkbox"/> *																					
Exercice ouvert le: 01012023					et clos le: 31122023					Données en nombre de mois		1	2																		
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>																															
Effectif moyen du personnel * :										YP																					
Dont apprentis										YF																					
Dont handicapés										YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL																					
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>																															
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>																															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	160	000																			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK																					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	2	089																			
<b>TOTAL 1</b>										OX	162	089																			
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																															
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH																					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE																					
Subventions d'exploitation reçues										OF																					
Variation positive des stocks										OD	255	406																			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI																					
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT																					
<b>TOTAL 2</b>										OM	255	406																			
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>																															
Achats										ON	260	972																			
Variation négative des stocks										OQ																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	9	038																			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	2																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY																					
<b>TOTAL 3</b>										OJ	270	012																			
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>																															
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		OG	147	483																	
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>																															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	147	483																			
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>																															
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																															
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)					GX	162	089	Effectifs au sens de la CVAE *			EY																				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)										HX																					
Période de référence										GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	3	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	3
Date de cessation										HR		/		/																	
<p>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.</p>																															

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122023

N° SIRET 88995755100019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SNC 2G 2D

ADRESSE (voie) 90 AVENUE DE WAGRAM

CODE POSTAL 75017 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

SAGE Extrait-comptable Janvier 2024 - Ets imprimeries

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS



(1)

Néant  \*

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

[Empty box for N° de dépôt]

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

8 8 9 9 5 7 5 5 1 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SNC 2G 2D

ADRESSE (voie)

90 AVENUE DE WAGRAM

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



**« 2G 2D »**

**Société en Nom Collectif  
au Capital de 1.000 €EUROS**

**Siège social : 90 avenue de Wagram  
75017 - PARIS**

**RCS PARIS 889 957 551**

---

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

L'assemblée générale, constatant que l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est soldé par un bénéfice de **141.870,96 €uros**, décide de l'affecter aux comptes courants des associés.

**RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 MAI 2024**

L'assemblée générale, constatant que l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est soldé par un bénéfice de **141.870,96 €uros**, décide de l'affecter aux comptes courants des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Exercice clos le : **31 décembre 2023**

Durée : **12 mois**

**La Gérance**

